



Indemnité chômage retro actif

Par **chuck74**, le **14/04/2010** à **18:20**

Bonjour, ayant démissionné de mon travail suite à un arrêt maladie mon employeur ne m'a pas remis mes papiers de fin de contrat. Une parution au prud'homme m'a donné raison mais je dois prendre un huissier pour récupérer mes papiers (attestation pôle emploi _assedic) je voudrais savoir quand j'aurais récupéré mes papiers je pourrais m'inscrire au chômage chose que je n'ai pu faire depuis septembre 2009 donc 8 mois. Les droits au chômage sont-ils retro actifs ? car là j'ai perdu 8 mois sans pouvoir m'inscrire. Merci de pouvoir me donner une réponse amicalement

Par **Cornil**, le **16/04/2010** à **23:50**

Bonsoir "chuck74" rnrnDésolé, mais même avec cette attestation ASSEDIC récupérée (avant d'engager des frais d'huissier pour cela, peut-être une simple démarche en LRAR auprès de l'employeur et de son avocat suffira-t-elle), comme tu as démissionné, de toute façon cela ne t'ouvrira pas droit à assurance chômage. rnrnSi tu n'as pas pu t'inscrire, c'est un abus de la part de pôle emploi, car si l'attestation ASSEDIC est exigée pour le calcul de droits à indemnisation, rien à ma connaissance n'empêchait que tu t'inscrives, même sans droit à indemnisation. rnrnBon courage et bonne chance. rnrnrnCornil : Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)